

FONDATION DES CENTRES
DE VIE ENFANTINE



LIVRET D'ACCUEIL



UAPE L'ENTRE'ACT

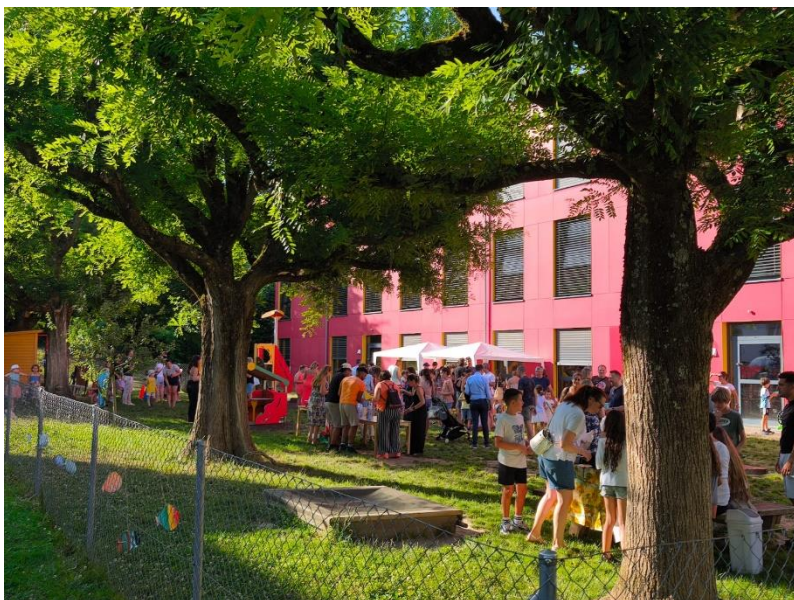
Rue de Mauverney C
1196 Gland

Chers Parents,

Votre enfant entre à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) « L'Entre'Act » et nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret d'accueil, réalisé par l'équipe éducative, vous permettra de :

- mieux comprendre le fonctionnement de l'UAPE
- répondre à certaines de vos questions.



Sommaire :

1. Présentation de la structure
2. Règlement
 - Fréquentation
 - Modification d'horaire
 - Résiliation de contrat
 - Trajets scolaires
 - Hygiène et santé
 - Périodes de fermeture
3. Contacts
 - Pour vos questions et informations concernant votre enfant
 - Pour vos questions et informations administratives et sur la facturation
4. Fonctionnement de la structure
 - Horaires
 - Les grands moments de la journée
 - Un accueil personnalisé
5. Informations pratiques

Mémo



1. Présentation de la structure

L'Unité d'Accueil Pour Ecoliers « L'Entre'Act » est l'une des 6 structures d'accueil de l'Enfance gérées et administrées par la Fondation des Centres de Vie Infantile « la Ruche », faisant partie du Réseau d'Accueil des Toblerones. Elle bénéficie d'une autorisation d'exploiter de 108 places, délivrée par l'Office d'Accueil de Jour des Enfants. Notre UAPE accueille les écoliers de la 1P jusqu'à la fin de la 5P Harmos de l'établissement primaire de Mauverney. Les 6P fréquentent la structure uniquement le matin avant école et pendant les vacances scolaires. Durant les autres périodes, les enfants de 6P sont pris en charge par l'UAPE « La Paix ».

Notre structure offre des espaces spécialement conçus pour que les enfants puissent se détendre, décompresser et jouer en toute sécurité. Les espaces sont aménagés par groupes d'âges et adaptés suivant les stades de développement de l'enfant.

L'équipe éducative est composée d'une responsable pédagogique, une adjointe pédagogique, d'éducateurs/trices, d'assistant/es socio-éducatifs/tives et d'auxiliaires éducatifs/ves.

Ces professionnels garantissent un accueil de qualité, s'appuyant sur le Projet Pédagogique de la structure.

En qualité d'entreprise formatrice, « L'Entre'Act » forme et accompagne les personnes qui suivent un apprentissage d'assistant/e socio-éducatif/e et accueille régulièrement des stagiaires.

Enfin, et afin de compléter l'équipe éducative, une intendante et du personnel d'entretien œuvrent au bon fonctionnement de notre UAPE.

2. Règlement

- **Fréquentation :**

Une fréquentation minimum de 2 demi-journées est demandée. Attention, les tranches horaires des repas de midi et après-midi court jusqu'à 15h ne sont pas considérées comme des demi-journées.

- **Modification d'horaires :**

2 modifications d'horaires maximum sont réalisables durant l'année scolaire sans frais supplémentaires, soit :

- ✓ augmentation de la fréquentation => avant le 15 du mois en cours, pour le début du mois suivant (si place disponible)
- ✓ diminution de la fréquentation => avant le 15 du mois en cours, pour la fin du mois suivant.

- **Résiliation du contrat :**

Le contrat peut être résilié par écrit 2 mois à l'avance pour la fin d'un mois.

- **Trajets scolaires :**

A la sortie de l'école, tous les enfants sont accueillis par l'équipe éducative aux points de rendez-vous définis pour chaque groupe et école. A l'école verte (Mauverney A), la prise en charge s'effectue à l'intérieur de l'établissement. A l'école bleue (Mauverney B), les points de rendez-vous se trouvent à l'extérieur de l'établissement, devant l'école, sous le préau. Les trajets entre l'école et l'UAPE se font en cortège, accompagnés par l'équipe éducative.

- **Hygiène et santé :**

L'accueil des enfants répond à plusieurs mesures permettant d'assurer leur sécurité sanitaire. A ce sujet, nous vous demandons de prendre connaissance du point du Règlement Interne de la Fondation ainsi que du Protocole d'administration des médicaments. Pour rappel, lorsqu'un enfant présente des symptômes d'une maladie infantile ou contagieuse, les parents ont l'obligation de la signaler à l'équipe. En cas de maladie avérée, la structure ne pourra pas accueillir l'enfant, et ce jusqu'à sa guérison.

- **Périodes de fermeture :**

La structure ferme 3 semaines entre fin juillet et début août, 1 semaine entre Noël et Nouvel An, ainsi que les jours fériés du Canton de Vaud.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre connaissance des règlements sur notre site internet : www.laruche.ch



3. Contacts

- **Pour vos questions et informations concernant votre enfant :**

La direction de la structure est disponible pour toutes questions d'ordre pédagogique, demande d'entretien et/ou modification d'horaire au :

☎ 022 364 23 70 / @ entreact@laruche.ch

Vous pouvez également joindre l'équipe éducative au même numéro aux horaires suivants : de **7h à 8h15**, de **11h15 à 11h45** et de **17h15 à 18h30**. Hors de ces horaires, l'équipe éducative étant en charge des enfants, vous pouvez appeler la direction ou laisser un message sur le répondeur, nous vous rappellerons dans les meilleurs délais.

- **Pour vos questions et informations administratives et sur la facturation :**

La responsable administrative parascolaire répond à toutes vos questions au :

☎ 022 364 10 14 / @ secretariat@laruche.ch

4. Fonctionnement de la structure



- **Horaires :**

« L'Entre'Act » est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30. Elle accueille les enfants selon les horaires suivants :

ENFANTS DE 1P & ENFANTS DE 2P LE MARDI UNIQUEMENT				
	MATIN	MIDI REPAS	APRES-MIDI COURT	APRES-MIDI SANS ECOLE
PERIODES SCOLAIRES				
Arrivée des enfants	De 7h00 à 8h00			De 13h00 à 13h30
Départ des enfants		De 13h00 à 13h30	De 14h30 à 15h00	De 17h15 à 18h30
MERCREDIS				
Arrivée des enfants	De 7h00 à 9h00	De 11h30 à 12h00		De 13h00 à 14h00
Départ des enfants	De 11h30 à 12h00	De 13h00 à 14h00*		De 17h30 à 18h30
PERIODES DE VACANCES				
Arrivée des enfants	De 7h00 à 9h00	De 11h30 à 12h00		De 13h00 à 14h00
Départ des enfants	De 11h30 à 12h00	De 13h00 à 14h00*		De 17h30 à 18h30

*Attention : reposée de 13h30 à 14h00 env.

ENFANTS DE 2P à 6P			
	MATIN	MIDI REPAS	APRES-MIDI SANS ECOLE
PERIODES SCOLAIRES			
Arrivée des enfants	De 7h00 à 8h00		
Départ des enfants			De 17h15 à 18h30
MERCREDIS			
Arrivée des enfants	De 7h00 à 8h00		De 13h00 à 14h00
Départ des enfants		De 13h00 à 14h00	De 17h30 à 18h30
PERIODES DE VACANCES			
Arrivée des enfants	De 7h00 à 9h00	De 11h30 à 12h00	De 13h00 à 14h00
Départ des enfants	De 11h30 à 12h00	De 13h00 à 14h00	De 17h30 à 18h30

- **Les différents moments de la journée :**



Voici le déroulement d'une journée type à « L'Entre'Act » :

Matin :

- 7h00 à 8h00 :
Accueil du matin - petit déjeuner - jeux libres et accompagnement à l'école.

Midi :

- 11h50 à 13h25 :
Accueil au point de rendez-vous de l'école - trajet de l'école à l'UAPE
- repas de midi - jeux libres - accompagnement à l'école (les repas sont fournis par le traiteur local avec le label fourchette verte)
- 13h30 à 15h00 :
Reposée - temps libre pour les 1P (et les mardis pour les 2P).

Après-midi :

- 15h00 à 15h30 :
Récupération des enfants à l'école - jeux libres (à l'extérieur si le temps le permet)
- 15h30 à 16h00 :
Goûter fourni par le responsable de cuisine de la Ruche
- 16h00 à 17h00 :
- Activités diverses (réunion, sortie de proximité, activités créatrices, etc.) - devoirs (de 17h00 à 17h45)
- 17h15 à 18h30 :
Jeux libres - accueil des parents - départ des enfants.

- **Un accueil personnalisé :**



Vestiaires :

A l'entrée de la structure, au rez-de-chaussée, chaque enfant a un porte-manteau à son nom pour déposer son sac, sa veste et ses chaussures.

Casiers :

Au premier étage, dans les couloirs ou les salles de vie, chaque enfant a son propre casier pour mettre ses affaires personnelles dont il est le seul responsable.

Brossage des dents :

Dans les salles de bain, chaque enfant a une place pour sa brosse à dent. Pour les enfants de 3P à 5P, le brossage des dents se fait de façon autonome et n'est pas obligatoire.

Sac de reposée :

Chaque enfant de 1P inscrit pour la période de la reposée a un sac à son nom avec un coussin, un drap et une couverture à mettre sur son matelas.

Relation parents - équipe éducative :

Pour le bien-être des enfants et la consolidation d'une relation de confiance, un partenariat parent-équipe éducative est nécessaire. A ce titre, nous nous tenons à votre disposition pour toutes demandes ou d'entretien.

5. Informations pratiques



Pour le bien-être de l'enfant :

Une paire de pantoufles fermées, des habits de rechange (dans un sac aux vestiaires), des vêtements marqués et adaptés à la saison, une casquette en été, un doudou si besoin pour la reposée, un sac à dos et une gourde pour les mercredis et les vacances scolaires sont nécessaires.

Pour une bonne organisation :

Tenez-nous informés de tout changement concernant l'accueil de votre enfant (course d'école, camp, rendez-vous médicaux, etc.)

Absence :

Pour des raisons organisationnelles et de sécurité, il est obligatoire de prévenir la structure de toute absence de votre enfant dans les meilleurs délais, soit par téléphone (pour le jour même), soit par mail. En cas d'absence non annoncée, l'équipe éducative appliquera certaines procédures internes.

Dépannage :

Des demandes ponctuelles de dépannage sont possibles sous réserve de disponibilités. Celles-ci peuvent être formulées de vive voix auprès de l'équipe éducative ou par mail.

Départ des enfants :

Afin que l'équipe éducative puisse vous transmettre des informations concernant le déroulement de la journée de votre enfant et être à votre écoute, les départs se font entre 17h15 (17h30 les mercredis et les vacances scolaires) et 18h20.

En cas de retard, pensez à appeler la structure pour avertir l'équipe éducative qui va prévenir et rassurer votre enfant. L'équipe éducative doit obligatoirement être informée si l'enfant doit quitter l'UAPE avec une tierce personne. L'équipe éducative n'assure aucun transport en dehors des trajets scolaires.

Médicaments :

Il est nécessaire de respecter le Protocole d'administration des médicaments pour que l'équipe éducative administre tout médicament à votre enfant. Ainsi, nous vous demanderons d'apporter le médicament dans son emballage d'origine sur lequel est mentionné le nom de votre enfant et la date, de fournir une copie de l'attestation de votre pédiatre et de remplir et signer la « Fiche d'administrations de médicaments » prévue à cet effet.

Anniversaires :

Les parents souhaitant que l'anniversaire de leur enfant soit célébré à l'UAPE peuvent amener un gâteau avec la liste des ingrédients en informant l'équipe éducative à l'avance.

Inscriptions vacances :

Les programmes d'activités des mercredis et des vacances scolaires sont disponibles dans la structure et sur le site internet de la Fondation CVE « la Ruche ».

Un formulaire d'inscription spécifique pour les vacances scolaires à venir vous sera envoyé par mail 1 mois et demi avant la date du début des vacances afin d'inscrire votre enfant pour cette période.

Vos besoins de garde pouvant être différents de votre contrat habituel, il est indispensable de respecter le **délai d'inscription** pour obtenir une place et organiser au mieux cette période.

Digicode :

L'entrée principale de l'UAPE est sécurisée par un digicode.

Le code est le suivant : **2807#**.

Il sera nécessaire pour ouvrir la porte de 7h à 9h et de 11h30 à 18h30.

Mémo



Responsable pédagogique : Aïda Malonga
Adjointe pédagogique : Maëlle Seiller

Téléphone UAPE : 022 364 23 70

E-mail UAPE : entreact@laruche.ch

Site internet : www.laruche.ch

Site du Réseau d'Accueil des Tobleronnes :
www.reseautoblerones.ch